



RAPPORT DU RÉSEAU AVIAIRE COMPTE RENDU AUX PRODUCTEURS ET INTERVENANTS

Avis : ces informations vous sont transmises à titre de producteur ou intervenant du secteur avicole québécois. Elles résument certains aspects de situations cliniques ou autres rapportés par les médecins vétérinaires membres du Réseau aviaire, les médecins vétérinaires praticiens et le laboratoire de diagnostics du MAPAQ. Ces informations sont basées sur des impressions cliniques et des résultats de laboratoire pour le trimestre concerné. Si vous avez des préoccupations en lien avec la santé avicole, consultez un médecin vétérinaire.

Bronchite infectieuse

Il y a eu une légère augmentation du nombre de diagnostics de bronchite infectieuse pour ce trimestre comparé au trimestre précédent. La souche Delmarva (DMV) continue d'être la plus prévalente et des cas de fausses pondeuses ont été rapportés. Durant la période, cinq différentes souches de bronchite ont été identifiées par séquençage à la Faculté de médecine vétérinaire soit DMV (20), Mass41 (11), CA1737 (3), Conn46 (2) et Qu16 (1). Étant donné la présence encore importante de cas de

bronchite infectieuse, il est important de continuer de respecter les [recommandations transmises par l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles \(EQCMA\)](#). Des graphiques illustrant l'évolution de la bronchite sont présentés à l'annexe 1.

Mycoplasma synoviae et coryza infectieux

Un cas de mycoplasmosse à *Mycoplasma synoviae* associée à *Avibacterium spp.* (agent du coryza infectieux) a été diagnostiqué dans un élevage commercial de la MRC Beauce-Sartigan en décembre 2019. Les oiseaux affectés présentaient des conjonctivites caséuses sévères. Une faible prévalence et une légère augmentation du taux de mortalité ont été observés dans le troupeau. Selon la banque de données du MAPAQ, il s'agit du premier cas d'*Avibacterium* isolé dans un élevage commercial depuis plus de 20 ans. Sachant que de nombreux cas de coryza infectieux ont été diagnostiqués dans l'État de Pennsylvanie en 2019, le Réseau aviaire tient à rappeler l'importance d'appliquer de bonnes mesures de biosécurité en tout temps, particulièrement en ce qui a trait au lavage et à la désinfection des alvéoles et des chariots de transfert reconnus comme des facteurs de risque de transmission importants pour cette maladie.

Histomonose

Il y a eu trois diagnostics d'histomonose dans des élevages de dindons ce trimestre. La présence de dindons sauvages est un facteur de risque d'introduction de la maladie dans l'élevage, puisque ces derniers peuvent excréter le parasite dans l'environnement où il peut survivre jusqu'à deux ans. Pour aider à prévenir la contamination des bâtisses, il est recommandé d'utiliser les portes de côté lors des transferts de dindons de la pouponnière à l'engraissement plutôt que d'entrer le tracteur à l'intérieur.

Abattage

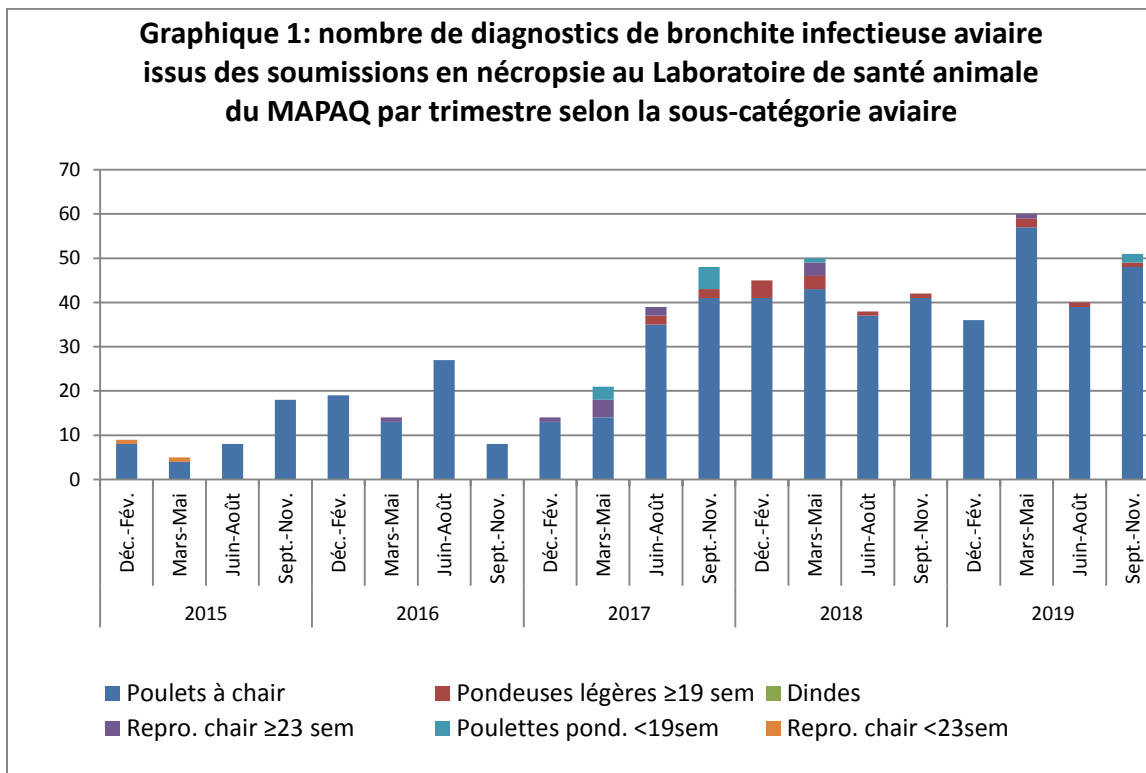
La déclaration des lots malades permet à l'abattoir de planifier l'ajout de personnel nécessaire pour respecter les exigences en matière de nettoyage et désinfection.

Poules en ville et basse-cour

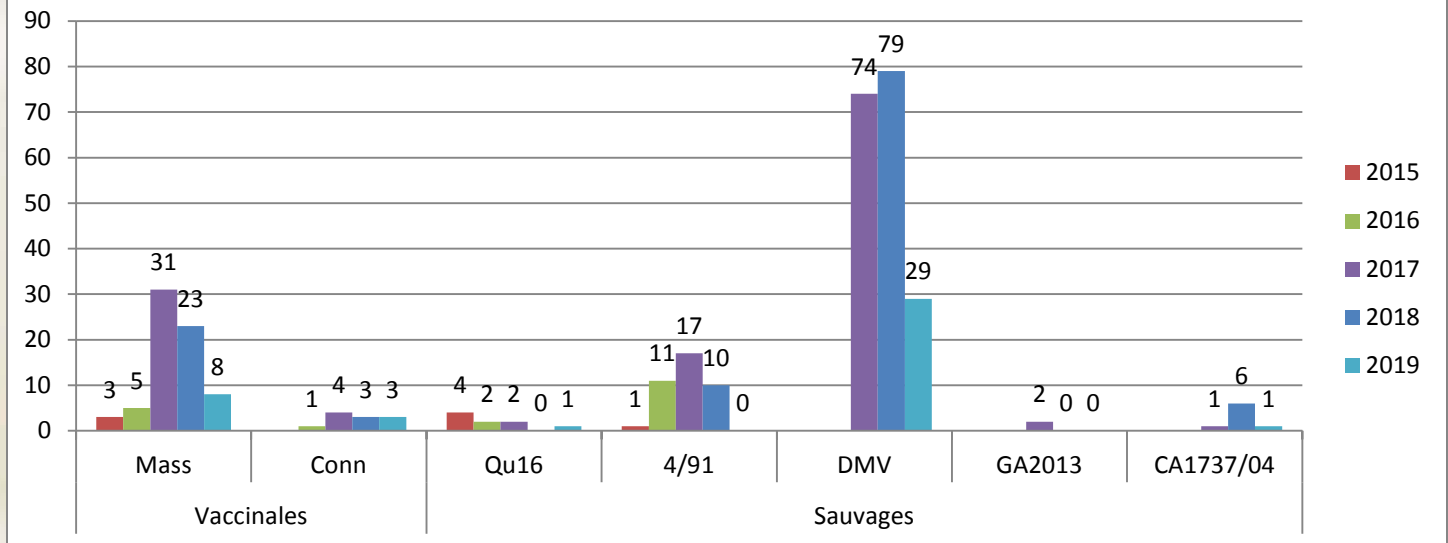
Ce trimestre, les maladies les plus souvent diagnostiquées au laboratoire dans les élevages de basse-cour sont la mycoplasmosse à *Mycoplasma gallisepticum* (8 cas), la mycoplasmosse à *Mycoplasma synoviae* (8 cas), la maladie de Marek (7 cas), la laryngotrachéite infectieuse (5 cas), la coccidiose (3 cas), la listériose (2 cas), le coryza infectieux (1 cas), la bronchite infectieuse (1 cas) et la colibacillose (1 cas). Le Réseau aviaire vous rappelle que l'application continue et rigoureuse des mesures de

biosécurité est la première ligne de défense permettant d'éviter l'entrée de ces agents pathogènes dans un élevage commercial.

Annexe 1 – Bronchite infectieuse



Graphique 2 - Nombre de souches de bronchite infectieuse identifiées au Québec depuis 2015 par année - Données FMV



LE RÉSEAU

Objectifs :

- Favoriser la détection et le signalement rapides de toute situation anormale ou de tout problème d'importance relatifs à la santé du cheptel avicole.
- Recommander la mise en place de mesures sanitaires ou de gestion permettant de prévenir ou de contrôler les problèmes de santé.
- Diffuser efficacement l'information pertinente auprès des médecins vétérinaires praticiens et des partenaires de l'industrie avicole.
- Établir des partenariats mettant à profit l'expertise en médecine aviaire pour ainsi contribuer au dynamisme de l'industrie avicole.

Responsable du réseau :

Dre Marie-Eve Lessard, DMV, IPSAV
 Responsable du Réseau aviaire
 Téléphone : 418 380-2100 poste (3213)
 Courriel : marie-eve.lessard@mapaq.gouv.qc.ca